

Un régime forestier en quête de sens !?

YVAN CROTEAU¹

Mémoire présenté pour l'avenir de la
forêt et notre avenir!

Au

Ministère des Ressources naturelles et forêts

12 avril 2024

¹ Garde forestier, Technicien forestier, Diplômé de l'Université Laval en aménagement des ressources forestières, A été membre de l'Ordre des ingénieurs forestier de 1989 à 2014, Cofondateur de l'Action boréale, Cofondateur de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, Cofondateur de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)...

Un régime forestier en quête de sens !?

La coopération

« Pas de compétition ! La compétition est toujours nuisible à l'espèce et il y a de nombreux moyens de l'éviter », Telle est la tendance de la nature, non pas toujours pleinement réalisée, mais toujours présente. C'est le mot d'ordre que donnent le buisson, la forêt, la rivière, l'océan. « Unissez-vous » ! Pratiquez l'entraide ! C'est le moyen le plus sûr pour donner à chacun et à tous la plus grande sécurité, la meilleure garantie d'existence et de progrès physique, intellectuel et moral. »²

La fin des forêts pour l'avenir des cultures d'arbre, est-ce vraiment soutenable?

Ce qui se dit ici de la forêt française se dira t'elle aussi, de plus en plus, de la forêt québécoise? : « La forêt française n'est pas un donné écologique, mais une construction matérielle, juridique, étatique, économique, symbolique, sociale et imaginaire qui se fait dans la durée, en parallèle de la construction d'un territoire national et de l'établissement d'un État de plus en plus centralisé. »³. En quoi l'histoire des forêts du Québec se distinguent des forêts occidentales? Souhaitons-nous, collectivement, définir l'avenir de nos forêts selon un besoin grandissant de *liberté*, mal agencée, en déléguant et concentrant les pouvoirs à l'État et ses acolytes ou souhaitons-nous plus d'autonomie en assumant plus de responsabilités collectives et des risques associés, pour nous-mêmes, nos forêts, l'avenir de nos enfants?

² Pierre Kropotkine, L'ENTR'AIDE Un facteur de l'évolution, 1906; Kropotkine a été géographe, explorateur, zoologiste, anthropologue, géologue et théoricien pour nouvel ordre social juste et émancipateur.

³ P. 11,

Un régime forestier en quête de sens !?

Principales recommandations pour une gestion intégrée des forêts et régionalisée

1. Honorer immédiatement les engagements de création de 30% d'aires protégées réparties selon la diversité des écosystèmes en portant une priorité aux hardes de caribou des bois actuellement menacés
2. La forêt est indispensable pour l'avenir et l'autonomie des peuples des Premières Nations. Hormis des ententes économiques et d'aménagement industrialisés, leurs participations prépondérantes, à toutes les étapes, sera essentielles pour s'assurer que les générations à venir aient des conditions propices à soutenir leurs cultures, leurs modes de vie et leurs présences sur leurs territoires respectifs. Avec la science, les savoirs autochtones sont incontournables si nous souhaitons vraiment réduire les impacts des activités humaines sur la nature et réduire les bouleversements climatiques.
3. L'aménagement écosystémique est un incontournable. C'est dans la loi bien que les pratiques n'honorent pas ce principe. Il y aurait lieu d'explorer un gradient d'aménagement entre les différents concepts : Forêts préindustrielles, forêts en voie de renaturalisation, forêts aménagées écosystémiques, cultures d'arbres. Créer des corridors de migration et de connectivités.
4. Les gestionnaires ne disposent pas d'un cadre de référence ou d'une stratégie nationale de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.
5. Créer des Sociétés d'aménagements régionales autogérées régionalement, certaines allochtones, d'autres autochtones et encore d'autres mixtes.
6. Les érablières déclassées pour le sciage sont aménagées comme des sapinières, c'est-à-dire en coupe totale (ou de régénération). Avec les changements climatiques cette espèce deviendra de plus en plus adaptés aux sites occupés actuellement et leurs contributions à la séquestration du carbone plus importante. Il faut les jardiner.

Un régime forestier en quête de sens !?

7. Les entrepreneurs et travailleurs sylvicoles seront remplacé par des technologies de plus en plus. Entre 1971 et 2023 près de 35 000 milles emplois ont été soustrait. À ce rythme, vers l'an 1100, l'industrie n'aura plus besoin de travailleurs en forêt.
8. Le seul moyen d'améliorer la résilience de la forêt est de réduire notre production d'environ 50% en naturalisant les aménagements (notamment en faisant en sorte que la coupe totale soit l'exception et non la règle) et à l'occasion en portant assistance à la nature pour améliorer la migration des espèces végétales et animales et non seulement les arbres commerciaux.
9. Réduire de 50% la production n'est pas synonyme de dévitalisation mais de diversification. Car contrairement à la foresterie, l'ensemble des autres activités liées à la forêt sont en croissance.
10. Finalement, pour plus de prévisibilité et de résilience des forêts, l'État québécois et canadien a tout intérêt à accorder une place prépondérante aux peuples des Premières Nations, à toutes les étapes, afin de développer une vision commune du « développement » qui ne met pas la planète dans un état insoutenable pour nous, les autres espèces et les générations à venir.

Principaux biais de la gestion des forêts

1. Le concept de « développement » occidental n'est pas compatible avec les lois de la nature car il suppose une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées.
2. La forêt n'est pas définie dans la loi et les cadres règlementaires. Sans une définition rationnelle, il sera impossible d'établir un cadre de critères et d'indicateurs efficace.
3. Les aménagistes forestiers ne distinguent pas la forêt d'une culture d'arbre alors que les caractéristiques biophysiques sont significativement distinctes.
4. La gestion par le MRNF n'est pas impartiale, il est juge et parti et il a toujours pris parti du côté de l'industrie.

Un régime forestier en quête de sens !?

5. Le système de mesurage des bois est effectué par l'industrie. Plusieurs techniques sont utilisées pour éviter de payer leurs juste part. La dernière association des mesureurs des bois indépendants du Québec a été dissoute en 2019 malgré les appels répétés de ce secteur. En Colombie Britannique et ailleurs dans le monde, le mesurage des bois est effectué par un organisme indépendant de l'industrie et de l'État.
6. Tant et aussi longtemps que l'industrie de la transformation sera impliquée dans l'aménagement des forêts, ces dernières seront fragilisées et transformées en culture d'arbre.
7. La connaissance sur l'état de la forêt et les mesures d'inventaires sont incomplètes et intriquées.
8. Il n'y a pas de méthodologie propre à la gestion intégrée des ressources. Le MRNF n'a jamais accordé un de ses fonctionnaires la responsabilité de développer et coordonner cette expertise.
9. Les précédents plans d'aménagements forestiers (PGAF, PAFIT, PAFIO...) n'ont jamais fait l'objet d'évaluation environnementale stratégique.
10. Actuellement l'âge moyen des forêts exploitées est autour de 50 ans. Il était autour de 90 ans au début des années 70. Il faut attendre 50 ans avant de bénéficier de l'effet net en séquestration carbone car l'aménagement, la transformation et le transport occasionnent un coût carbone énorme que le Québec et le Canada tarde à comptabiliser avec précision.
11. Le diamètre des tiges et le volume par tiges des arbres exploités est en diminution constante pour toutes les espèces. Dans le programme de valorisation bois ces facteurs ne sont intégrés à la hauteur de l'importance que cela représente.
12. La part du PIB du secteur direct de l'industrie forestière se situe autour de 6% et est toujours en diminution. Nous importons à gros prix les bois exportés aux étatsuniens en produits transformés.
13. Dans les années 70 le sciage représentait 60% des bois transformés, aujourd'hui il n'est plus que de 40%. La demande croissante pour des produits énergétiques est une ressource la moins rentable et la moins durable. Il faut valoriser le sciage dans le futur.

Un régime forestier en quête de sens !?

14. Plus de 80% des ingénieurs forestiers sont à l'emploi du Gouvernement ou de l'industrie. Seulement 2% sont complètement indépendant de ces deux employeurs.
15. Les fonctionnaires du MRNF ont un besoin grandissant de conditions leurs permettant de relever de grands défis. Il faudra cesser de tableter leurs recommandations, qui plus est, celles inscrites dans un désir de protéger l'intérêt public et les générations à venir.
16. L'intensification proposé par la Ministre Maité Blanchette Vézina, ne donnera aucun résultat à long terme ni sur les rendements, ni sur la séquestration car d'ici 2070 l'ensemble des forêts du monde seront émettrice de carbone due à la réduction de la période de photosynthèse qui commence à cesser à partir de 38 degrés Celsius.

L'analyse

La forêt a plus que donné. Elle est mal en point et rien n'indique que son déclin cesse jusqu'à devenir un désert. L'eau qui s'y trouve, et les conditions d'humidités de ses sols y sont présent grâce à sa canopée. Raccourcir son cycle de renouvellement à 30, 40 ou 50 ans ne peut que nuire à sa présence et à la nôtre. Les bouleversements qu'elle subit et les choix d'aménagement centrés sur la production ne peuvent qu'exacerber le problème. Dans la zone commerciale attribuable, le diamètre moyen des résineux n'est que de 16 cm (et moins selon les régions); il était de 27 cm dans les années 80. L'âge commerciale accordé est déterminé en fonction du diamètre des souches qui débute à 10 cm pour le résineux et 30 cm environs pour les feuillus durs (c'est à se demander si l'âge des peuplements forestiers et un intrant utilisé par le Forestier en chef?). Le traitement sylvicole utilisé sur plus de 90% des surfaces exploités sont des coupes totales appliqué selon un régime de chantiers agglomérés. Ce régime ne peut que rajeunir artificiellement la forêt et l'empêcher d'accomplir ses fonctions écologiques essentiels aux équilibres planétaires. La coupe totale doit devenir l'exception ou être justifiée par des bouleversements naturels sans pour autant être traités en totalités, car il faut

Un régime forestier en quête de sens !?

en laisser pour la nature, pour elle-même, que répète souvent, aussi, des membres des Premières Nations.

Le thème de la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies d'aménagement sont cruciaux et ne sont pas intégrés dans aucun des 57 plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et ne l'ont, sérieusement, jamais été avant aussi. Le Vérificateur général en fait mention dans son rapport de 2017 bien qu'il y ait un consensus scientifique dès la fin des années 80⁴ : « ...la modélisation de l'impact des changements climatiques et des perturbations naturelles sur l'état et la productivité des écosystèmes forestiers a été reportée par le Bureau du forestier en chef, sans nouvelle échéance. Ces connaissances sont pourtant importantes pour cibler les meilleurs scénarios sylvicoles. »⁵. Comme mentionné, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'a même pas encore de Stratégie nationale de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, avec des critères et indicateurs globaux et précis, et bien documenté scientifiquement pour orienter les directions de chacun des ses ministères. Tout au plus, le FEC a modélisé⁶ seulement quelques paramètres liés aux changements climatiques en 2020 et, cela, pour la seule région du Saguenay-Lac-St-Jean. Depuis, c'est silence radio de la part de Québec!

Le MRNF considère couper annuellement seulement 0,7% de forêt sur le total disponible. À cela il ne tient pas compte des feux⁷, des épidémies, des changements climatiques et autres perturbations (chemins, barrages, lignes de transport, parcs éoliens ou solaires, déboisement miniers, infrastructures

⁴ La création du GIEC en 1988 correspond au premier consensus scientifique planétaire de la cause humaine du bouleversement climatique. Peu avant, en 1986 la terre connaissait son premier dépassement de la biocapacité sur l'empreinte écologique globale dû aux activités humaines.

⁵ https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-printemps/fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS-Chap04.pdf, copié le 23 février 2024

⁶ https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/bfec_cc_rapport_vf_25_01_2021.pdf page 1, Intégration des changements climatiques et développement de la capacité d'adaptation dans la détermination des niveaux de récolte au Québec, FEC, novembre 2020.

⁷ Seulement en considérant les feux, le chercheur Yan Boulanger du l'UQC mentionne sur sa page professionnelle qu'il estime que les forêts ont actuellement que 44% de chance d'atteindre l'âge de 80 ans et suggère que les feux devraient être considérés à priori par le FEC plutôt qu'à posteriori comme actuellement et cela par mesure de précaution. <https://www.linkedin.com/in/yvan-croteau-1173256a/recent-activity/comments/> Consulté le 24 février 2024.

Un régime forestier en quête de sens !?

de villégiatures...) qui viennent rajeunir l'âge moyen des forêts. Ils sont considérés à posteriori par le FEC. En étant conservateur, avant l'industrialisation les forêts, de la zone attribuable, avaient un âge moyen de plus de 100 ans. Ce que le régime forestier propose, même s'il dit vouloir assurer des forêts de 75 ou 80 ans, ce sont en fait des forêts âgées d'environ 40 ans qu'il obtient à la lumière des derniers inventaires décennaux. Ici, il serait intéressant de questionner le FEC sur comment ce chiffre a évolué au fil du temps. Car si on ajoute les autres perturbations, nous sommes autour de 3% de renouvellement de la forêt, dont 0,7% lié aux coupes de régénérations sur 100 ans. Cela nous amènerait donc à maintenir les forêts à l'âge de 33 ans d'âge moyen (ici j'invite les experts de la foresterie à contester ce chiffre). Une forêt de 33 ans en moyenne au Québec n'atteindra même pas l'âge minimum de 50 ans pour contribuer à une séquestration nette en carbone. Une forêt d'épinette noire de moins de 50 ans n'aura pas l'occasion de propager leurs semences nécessaires à la régénération naturelle qui parvient à un optimum à 100 ans. L'âge d'exploitation économique des forêts ne doit plus servir à déterminer les révolutions forestières, « déterminer l'âge d'exploitation d'une forêt à partir de critères économiques provoque une sous-utilisation de la forêt à remplir pleinement son rôle de réservoir de carbone. »⁸. Une forêt maintenue à un jeune âge aura aussi des impacts sur la libération du méthylmercure dans les cours d'eau et la chaîne alimentaire : « La consommation de combustibles fossiles, l'exploitation minière et d'autres processus industriels libèrent du mercure non méthylié dans l'atmosphère. À mesure que le mercure se dépose dans les écosystèmes aquatiques, certains types de microbes le métabolisent pour former le méthylmercure, beaucoup plus dangereux. »⁹. Des études menées en Mauricie au début des années 2000 sur cet enjeu ont pris fin dès l'arrivée des

⁸ p.37, LE CYCLE DU CARBONE ET LA FORÊT : DE LA PHOTOSYNTÈSE AUX PRODUITS FORESTIERS MICHEL CAMPAGNA, ing.f. M.Sc., Direction de l'environnement forestier, Service de l'évaluation environnementale, Québec, MRN, décembre 1996

C-97 https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/44141?docref=vTPDSm_o2guWjB4j8g_BPw

⁹ <https://www.rcinet.ca/fr/2021/02/22/le-rechauffement-climatique-accelerera-la-production-de-mercure-en-arctique/>

Un régime forestier en quête de sens !?

premières conclusions alarmantes ^{10 11}: « Le mercure est un contaminant qui demeure problématique dans le bassin du Saint-Maurice. »¹². Dans les efforts, louable, pour décarboner les économies occidentales, le raccourcissement de l'âge des forêts sur la santé et sur l'économie est loin de régler la question du comment choisir et encourager les bonnes pratiques pour éviter des phénomènes de contaminations complexes et favoriser une séquestration positive du carbone net. Les questions s'additionnent sur le comment décarboner la production sans la réduire tout en la rendant inoffensive. Dans le célèbre film « Interstellaire » l'héroïne évoque la phrase suivante : « Nous ne devons pas raisonner en tant qu'individu, mais en tant qu'espèce. »! L'intensification est une solution pour plaire à des individus et non pour servir une population dans la durée. C'est un calcul impossible qui montre le désengagement de l'État face à l'environnement et ça va plus loin! Des propositions sont lancées pour permettre aux entreprises de bénéficier de crédit carbone avant la période de séquestration net. L'un d'eux se nomme, des crédits carbones hâtifs. Il débiterait à partir de l'âge de 17 ans¹³ seulement. Ces forêts ou plutôt « culture d'arbres » n'auront, alors, contribuées qu'à 50% et moins de leurs potentiels de séquestration par rapport aux forêts matures de 75 ou 100 ans et plus. D'où vient cette urgence? Je rappelle, ici, que la ministre parle de décarboner le régime forestier par des activités d'intensifications. Tien donc, cela me rappelle des concepts comme le rendement accru ou l'effet de possibilité ??? Nous sommes rendus à créer artificiellement un « effet de possibilité décarboné » ! L'aménagement, quel qu'il soit, implique un coût carbone : « La déforestation, la dégradation et le changement d'affectation des terres dans les pays en développement, notamment des forêts tropicales,

¹⁰ Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie, Teneurs en mercure dans les poissons du réservoir Gouin en 2002, Par Louis Houde, Société de la faune et des parcs du Québec, Janvier 2004

¹¹ Direction du suivi de l'environnement, Le bassin de la rivière Saint-Maurice : contamination des poissons, de l'eau et des sédiments, 1996, par

Louise Lapierre, Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Québec, Octobre 2002

¹² https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/st-maurice/poisson/ copié le 25 février 2024

¹³ RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE BOISEMENT ET DE REBOISEMENT ADMISSIBLES À LA DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ QUÉBEC/CALIFORNIE, Claude Fortin, ing.f., M.Sc. Direction du marché du carbone Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 21 mars 2023

Un régime forestier en quête de sens !?

contribueraient à environ 20% des émissions annuelles globales des gaz à effet de serre, plus que le secteur du transport cumulé (IPCC, 2007) »¹⁴. Mme la ministre¹⁵, une culture d'arbre, une plantation parfaite ne sont pas des forêts, ce sont des cultures d'arbres qui s'apparentent à l'agriculture et je ne connais pas au Québec, l'existence d'un seul exemple d'agriculture industrielle décarbonée. L'intensification ne fera que réduire l'espace disponible pour de « vrais » forêts qui, elles, possèdent les attribues pour la biodiversité et une séquestration efficace. Nous avons une responsabilité qui dépasse nos frontières et notre contexte générationnel. L'intensification ce sont des coûts trois ou quatre fois supérieurs aux coûts d'aménagement extensif dont une partie pourrait redevenir des forêts naturalisées, car, laissées à elles-mêmes, elles se cicatriraient de manière naturelle. L'intensification c'est aussi une compaction accrue des sols et un réseau de chemins denses (entre 2,5 et 3 km/km carré) qui fragmentent les habitats fauniques adjacents et ne contribueront pas aux efforts de séquestration net en carbone car leurs révolutions sont situées à l'intérieur de l'horizon de 50 ans. Ces territoires d'intensification, nécessiteront des chemins denses qui occuperont plus du double d'espace que les chemins utilisés pour un aménagement extensif. Soit dit en passant, même si nous admettons que l'empreinte carbone du bois est plus faible que tous les autres matériaux industrialisés, personne des autres filières se sont, à ce jour, engagées à réduire leurs propres productions. Donc, produire plus de matériaux bois (qui d'ailleurs ne représentent que 20% de la biomasse totale de l'arbre), qui plus est en produits de commodités, ne garantira en rien la décroissance des autres matériaux, cela s'additionne.

Les décisions qui ont été prise pour des raisons économiques prédominantes n'ont pas portés fruits. 30% (Vérifier source Vérificateur général) seulement

¹⁴ Goy Saradoum, Lucie Félicité Temgoua, Mbaidje Osée Mbaikambeye, Francis Brice Silatsa Tedou et Allaissem Behimnan, « Estimation du potentiel de séquestration de carbone des aires protégées : cas de la Forêt Classée de Djoli-Kera, Tchad », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Regards / Terrain, mis en ligne le 16 mai 2022, consulté le 22 février 2024.

¹⁵ Comme solution on pourrait s'inspirer de la Chine. Chez eux, les aspirants à des postes de hauts fonctionnaires doivent accepter de travailler au champ préalablement à leurs qualifications. La ministre pourrait s'inspirer d'une telle mesure pour faire comprendre à ses fonctionnaires les incompatibilités entre la réalité de la forêt et la réalité des résultats d'une foresterie du court terme.

Un régime forestier en quête de sens !?

des plantations parviennent aux résultats souhaités¹⁶. Plusieurs des 57 unités d'aménagements sont sur le point de se voir accorder un délai d'exploitation faute de conditions économiques rentables conjoncturelles¹⁷ ou d'absence de forêts mûres et surannées suffisantes ailleurs. En termes d'emploi, le secteur de la foresterie ne parvient plus à mobiliser la main d'œuvre à la hauteur des défis. Déjà, l'industrie fait appel à des robots et fait appel à des travailleurs saisonniers comme en agriculture avec des conditions souvent inappropriés. Les conditions économiques conjoncturelles ne devraient pas influencer les décisions d'aménagement qui ont une portée à long terme. Périodiquement, le MRNF s'est vu défendre des intérêts privés à court terme à l'encontre de ses responsabilités à long terme dans l'intérêt publique, comme c'est le cas pour maintenir des grands massifs forestiers matures, bien répartis, pourtant bien décrit dans ses propres publications sur l'aménagement écosystémique qui commande d'appliquer des stratégies d'aménagement selon des horizons à court, moyen et long terme. Aujourd'hui, il n'est plus capable d'honoré les attributions de bois¹⁸ accordés et selon des garanties de prévisibilités équivalentes au début de l'abolition complète des concessions forestières en 1986. Les forêts sont en restaurations et cela prendra du temps¹⁹. Du côté des entrepreneurs, plus de 50% d'entre eux n'ont pas, ou n'ont jamais eu, de contrat d'exploitation en bonne et due forme. Des exigences bien appliquées, depuis longtemps pourtant, dans d'autres secteurs. Des études montrent que plusieurs d'entre eux ne se font pas payer sur la totalité du bois coupé. Des écarts de 10, 20 ou 30% sont fréquemment dénoncés par des entrepreneurs entre les volumes

¹⁶ https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-printemps/fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS-Chap04.pdf, copié le 23 février 2024

¹⁷ En date du 9 février 2024 le pmp se vendait 645 dollar canadien alors qu'il était à 1 500,00\$ en 2021.

¹⁸ Pour certaines régions, le MRNF compense depuis 2019 des industriels fautes de ne pas pouvoir honorer ses attributions. Ces compensations peuvent être accordées de différentes manières mais jamais en argent sonnant.

¹⁹ Selon moi, pour qu'il n'en coûte rien aux contribuables, j'estime à 30 ans de délais de croissance qu'on devrait accorder aux forêts pour retrouver des conditions similaires des forêts du début des années 70. Cette date correspond à l'implantation systématique des méthodes mécanisées d'exploitation par la coupe totale qui ont détruit la haute régénération, alors qu'avant cette date, les pratiques préservait les résineux de 15 cm et moins. Les quelques forêts matures existantes aujourd'hui au sud du 49^e sont celles qui ont bénéficié d'une coupe partielle « involontaire » puisque les petites tiges marchandes n'ont pas été coupées en totalité à partir de 10 cm.

Un régime forestier en quête de sens !?

calculés par l'industrie et les volumes exploités en forêt. Si certains litiges sont adressés devant les tribunaux, des règlements se concluent avant, ne permettant jamais de régler le problème à la source par des jurisprudences pouvant éclairer cet enjeu. Chez les entrepreneurs, il existe même un système d'octroi de sous-contrats et sous-sous-contrats qui désavantage les nouveaux petits joueurs à l'avantage des gros joueurs et amplifie les lacunes du mesurage, notamment, en ne leur permettant pas l'accès aux documents factifs du mesurage, tel que transmis par le ministère. Pour ces derniers, ils ont des garanties impossibles à honorées et on exige d'eux de signer des prêts quasi usuriers. Cela assure une « économie circulaire » contreproductive pour récupérer des « kits » à peu de frais lors des liquidations pour mauvaises créances où se trouvent plongés ces derniers « arrivants ». Tout au long de la chaîne d'exécutions, tout un chacun est placé en compétition, entre eux et entre les étapes de traitement; construction des chemins; entretien des chemins; exploitation; de façonnage des bois et; transport. Tout est conçu pour éviter que s'installe une communication transparente ou une coordination structurée entre les uns et les autres. Sous nos chemins forestiers, j'estime²⁰ qu'il y a assez de bois enterré qu'on pourrait alimenter pendant deux ans l'usine de la Compagnie WestRock du Canada Corp de La Tuque qui consomme 2 millions de m³/an (app.). Les seuls à s'en sortir, sont bien entendu, lesdits « donneurs d'ordres²¹ » principaux, c'est-à-dire la grande industrie forestière qui sont que quelques-unes, d'ailleurs, à avoir l'attention véritable de Québec. Les lacunes du mesurage des bois persistent au Québec²², de la souche à l'usine, alors que des provinces comme la Colombie Britannique ont un système exemplaire qui élimine toutes malversations systémiques du mesurage des bois. Leurs mesureurs sont employés par un organisme indépendant reconnu et sont affectés, au besoin, à du mesurage pour la province, pour l'industrie ou pour les entrepreneurs. Au Québec, bon nombre de vérificateurs mesureurs ne

²⁰ 4,2 millions m³ = 10 m³/km * 420 000 km de chemins forestiers (Ce chiffre est approximatif et probablement conservateur).

²¹ Ce terme je l'ai entendu la première fois en 2014, de la bouche d'un fonctionnaire, qui avait désigné un représentant de l'industrie minière comme le « donneur d'ordre ».

²² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1774723/foresterie-mesurage-terres-publiques-complaisance-gouvernement>

Un régime forestier en quête de sens !?

détiennent même pas de cartes de mesureur. Pire, certains formateurs ne sont même pas certifiés eux-mêmes. Le gouvernement, malgré les appels répétés de la seule Association de mesureurs licenciés du Québec, ne l'a pas soutenu et elle a dû mettre fin à ses services en 2019. Pour terminer sur le chapitre des irrégularités, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), responsable de la mise aux enchères de 25% des volumes, dénonce à l'interne, le non-respect des conditions d'exploitations accordé aux enchères, du pillage de bois et du manque de personnel pour la surveillance des travaux. C'est le silence complet du côté de Québec! Si on additionne toutes ces énormités, j'estime que l'industrie ne paie toujours pas, sa juste part, de redevances à l'État. Pourtant, jamais Québec ne lui a limité l'accès à ses volumes bien qu'elle ne paie toujours pas, la juste part qui revient aux entrepreneurs. À partir de 1936, l'historien Gaudreau²³ et all, signale un changement majeur du mesurage. Pendant 10 ans environs, l'industrie des pâtes et papier aurait bénéficié d'un congé de redevance par le seul fait qu'elle inscrivait son bois coupé et livré à l'usine comme étant du bois de sciage plutôt que pour du bois de pâte à papier. Il a fallu cette période aux responsables de l'État pour s'en rendre compte de cette interversion? Une autre étude²⁴, montre que dans les années 1800, environs 50% des bûcherons bénéficiaient de revenus acceptables à modeste alors qu'il ne lui a pas été possible d'avoir accès aux documents sur le traitement de l'autre moitié des travailleurs. À tout cela, si on ajoute le fait que les arbres commerciaux résineux sont coupés sur toute la longueur à partir de 10 cm et plus. Le houpier de moins de 10 cm, bien que coupé, façonné et transporté à l'usine, et représentant une proportion de plus en plus grande du volume total (car le diamètre des arbres diminue de 2,5 cm tous les 10 ans), sont légalement non soumis aux droits de coupes et non payés aux entrepreneurs. La méthode de mesurage masse/volume, presque exclusivement utilisée au Québec, exclue cette partie. Il y a donc nécessairement une culture forestière

²³ NOTE DE RECHERCHE LES RÉCOLTES DES FORÊTS PUBLIQUES (1850-1945) PROPOSITION DE CORRECTION DES DONNÉES, Guy Gaudreau, Claire-Andrée Fortin et Robert Décarie, Revue d'histoire de l'Amérique française, Volume 46, numéro 3, hiver 1993

²⁴ Guy Gaudreau, (Source à venir peut-être aussi une autre que celle de Gaudreau).

Un régime forestier en quête de sens !?

au Québec qui ne parvient pas à changer, celle de l'équité et de la dissonance cognitive.

Il faut savoir que le MRNF effectue les inventaires, ils les compile, il les interprète, il effectue (via le Forestier en chef) le calcul des possibilités forestières, il attribue les bois, signe les ententes de délégations de gestions et autres ententes, il prépare les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques et opérationnels, il prépare les plans spéciaux, il coordonne les consultations en fournissant des directives précises aux TGIRT et en y siégeant, il émet les permis, effectue le mesurage des bois selon les données fournies par l'industrie, il effectue les vérifications et rédige lui-même la réédition de compte. Est-ce le chemin vers un dictat économique? Certains diront que le FEC est neutre dans son rôle mais il doit composer avec des chiffres encore « erronés » comme pour le mesurage des bois et de probables malversations lors des inventaires décennaux. Il n'a pas encore intégré les risques liés aux changements climatiques bien qu'il en affirme l'importance dans sa réflexion en 2020 : « Les changements climatiques transforment les écosystèmes forestiers en modifiant leur productivité, leur composition et leur structure. Plusieurs études se penchent sur l'effet de ces changements globaux et prévoient à long terme une intensification du régime des feux de forêt, la migration d'essences et des habitats, une modification des conditions de croissance pour plusieurs espèces typiques de la forêt boréale, davantage de sécheresse et l'apparition de nouvelles espèces envahissantes. »²⁵. Quoi qu'il en soit, deux lois indiquent bien les liens privilégiés entre le MRNF, l'industrie et le FEC tel que le présente ces deux extraits : « En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Forestier en chef a l'obligation de modifier les possibilités forestières assignées à un territoire, à la demande de la ministre, lorsque les circonstances sont telles que, sans une modification immédiate de celles-ci, l'aménagement durable des forêts risque d'être compromis. »²⁶ À l'inverse, on ne verra jamais le(la) ministre

²⁵ https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/bfec_cc_rapport_vf_25_01_2021.pdf page 1, Intégration des changements climatiques et développement de la capacité d'adaptation dans la détermination des niveaux de récolte au Québec, FEC, novembre 2020.

²⁶ <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/nouvelles-communiqués-de-presse/feux-de-forêt-de-lete-2023/>
Copié le 20 février 2024.

Un régime forestier en quête de sens !?

demander au FEC d'abaisser les possibilités forestières en vue de nouvelles aires protégées ou toutes autres réductions du genre pour protéger une espèce. De l'autre côté, la loi sur l'administration publique montre bien, le lien Industrie-Gouvernement-État, un lien privilégié car elle demande à l'ensemble de fonction publique d'assurer, à l'endroit des entreprises, des services au même titre qu'un simple citoyen.²⁷ L'État et le gouvernement maintiennent une attitude de « comptoir de service à la clientèle » pour l'industrie? Moi je le pense, surtout quand on observe que 35%²⁸ des ingénieurs forestiers travaillent pour le gouvernement ou des organismes parapublics et que 44% des autres sont à l'emploi d'entreprise sous contrat pour le gouvernement. Tous ces professionnels sont centrés, principalement, sur la production de fibre de bois. Comment peut-on croire que l'intérêt public soit véritablement considéré à sa juste valeur et optimisé en fonction du respect des autres ressources concurrentes, des autres utilisateurs et des gouvernements autochtones? Et qui plus est, lors de l'étude des budgets, les députés de l'opposition ne disposeront que quelques minutes pour questionner les investissements d'environ un milliard de dollar annuellement pour faire fonctionner le régime forestier du Québec. La CAQ n'avait-elle pas promis de rendre plus imputables les hauts fonctionnaires du gouvernement lors de sa première campagne électorale? Il y a fort à parié que cela ne viendra jamais sans une révolution sociale.

Quoi retenir?

Le regretté Luc Bouthillier nous a laissé des pistes, soyons attentif pour prendre responsabilité des changements structurels à implanter pour repenser la gestion des forêts du Québec : « La réinterprétation du concept de rendement soutenu (aujourd'hui ce serait le concept d'aménagement durable) dans une perspective d'écoviabilité justifie un renouvellement du cadre administratif québécois pour que la forêt soit d'abord considérée comme un milieu de vie. Elle appelle aussi un nouvel esprit d'entreprise à se

²⁷ Loi sur l'administration publique, SECTION II DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, art 6. « Les services aux citoyens comprennent, pour l'application de la présente loi, les services offerts à la population et aux **entreprises**. ».

²⁸ <https://www.ffgg.ulaval.ca/departements/sbf/perspectives-de-carriere/ingenieur-forestier>

Un régime forestier en quête de sens !?

manifester. Toutefois, elle invite surtout un leadership responsable et un ancrage dans le paysage à s'exercer à une échelle plus communautaire. »²⁹

Conclusion :

Le FEC réclamait une réflexion globale sur l'avenir de la forêt et nous n'aurons pas eu le privilège de la vivre. À la place nous avons eu droit à une très courte consultation, d'une seule étape (sans documentation préalable sur l'état de la forêt et des paramètres globaux qui l'affecte et sur invitations seulement en délibéré). Ceci recommandée par son bureau et ordonnée ensuite par la Ministre du MRNF Maïté Blanchette Vézina du gouvernement de la Coalition Avenir-Québec, représentante du Bas-St-Laurent et avocate de profession!

LA DÉMOCRATIE SE MEURT, VIVE LA TECHNOCRATIE???

²⁹ Luc Bouthillier, Colloque boréale, Université de Montréal, 2003